

Compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2020

Etaient présents : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Catherine de CHALENDAR, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe ANDRAULT, Catherine SAULET, Frédéric ESBERT, Alain BAUDON et William FOUCHER

Etaient absents : MM. Christine DRICI, Yvonne DUBOURG, Claude GRIMOIN, Aurore BONTEMPS, Mathieu MORISSE, Marcel LAGRANGE

Pouvoirs :

Mme Yvonne DUBOURG à M. Pierre GROSJEAN
Mme Aurore BONTEMPS à Mme Céline LACROIX
M. Marcel LAGRANGE à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Le compte rendu du 24 septembre 2020 est adopté à l'unanimité
Secrétaire : Mme Céline Lacroix.

A la demande de l'association des Maires du Cher, M. le maire demande à ce qu'une minute de silence soit effectuée en mémoire du professeur d'histoire assassiné le 16 octobre 2020.

M. le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour (subvention à l'ADM 06) : Décision acceptée par les membres.

Subvention à l'Association des maires et présidents d'intercommunalités des Alpes Maritimes (ADM06)

Suite à la tempête Alex qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée les 2 et 3 octobre dernier. S'appuyant sur la demande d'aide de l'association des maires des Alpes Maritimes, le conseil municipal accepte de verser la somme de 1000 € (mille euros) qui sera imputée au c/6713.

Adopté à l'unanimité

R.P.Q.S. – Service de l'eau et service de l'assainissement 2019.

M. le Maire indique que VEOLIA nous a fait parvenir ses rapports annuels 2019 sur la qualité de l'eau ainsi que sur la qualité de l'assainissement. Aussi, les rapports annuels sur les prix et la qualité du service (RPQS) ont pu être présentés.

Il est donc nécessaire d'appuyer ces rapports par une délibération spécifique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux RPQS.

Acquisition de 4 lots « Lotissement le Moulin à Vent » pour construction de maisons des séniors

M. le Maire expose aux membres du conseil qu'il a rencontré M. Jérôme LEMOINE le 8 mars 2020, responsable du développement du Cher pour la société France Loire afin d'étudier la possibilité de réaliser dix logements individuels type T3 connectés et communicants sur la commune de Baugy. Ces logements s'adresseraient à un public de séniors (8) et à des familles monoparentales (2)

Des échanges ont aussi eu lieu avec la société Val de Berry mais la proposition de France Loire semble plus en adéquation avec les finances communales qui souhaite limiter son engagement à 6000 € HT par logement.

Le 17 juin 2020, France Loire propose que la commune acquière ces 4 lots pour la somme de 90 000 € HT auprès de M. Jean-François DESRATS (lotisseur) et les cède ensuite à France Loire pour développer son projet au prix net vendeur de 30 000 € HT permettant ainsi l'équilibre de l'opération pour le bailleur social. L'écart entre le prix d'acquisition et le prix de cession serait la participation de la commune au projet (60 000 € HT)

Après plusieurs entrevues, M. le maire propose de retenir la proposition de France Loire pour la construction de 10 logements sur les lots 8, 9, 10 et 11 du lotissement « Rue Jean Dubois » face à la future gendarmerie.

Une majoration des droits de réservation serait proposée à la commune : 20 % de droit de réservation de logement du programme en contrepartie de la garantie d'emprunt des emprunts et 20 % supplémentaires de droit de réservation pour l'apport foncier.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré autorisent à l'unanimité M. le Maire :

- à signer l'acte d'achat des 4 lots auprès de Maître Carroué Chaume, notaire
- à signer le compromis de vente avec France Loire
- à revendre ces 4 lots à la Société France Loire pour la somme de 30 000 € HT
- à signer tout document afférent à ce projet.

Exonération de location de marais

Vu la demande de location d'un marais par Mme Menier Isabelle, parcelles 15, 16, 17 et 19
 Considérant que ces parcelles ont été laissées en friche par l'ancien locataire et qu'il convient de les remettre en bon état
 Le conseil municipal décide de ce fait d'exonérer du paiement du bail pour la période du 1.11.2020 au 31.10.2021 soit 4 x 25 €

Fermage des terres communales de Saligny le Vif et Laverdines

Les surfaces listées dans la rédaction des baux de location étaient erronées par rapport aux surfaces réelles des terrains

Il est proposé de modifier les baux de la manière suivante :

Nom	Intitulé	Parcelle cadastrale	Surface	Dernier fermage
M. DUBOURG Christian (jusqu'à fin 2019)	Les usages Ouches Chatelet à Saligny le Vif	B 541	72 a 86ca	70,43 €
M. Franck BUVRY (à compter de 2020)	Les usages Ouches Chatelet à Saligny le Vif	B 541	72 a 86 ca	
Mme Marie-Line MARINHO	Communal des essarts (lot 3) à Saligny le Vif	B 123 (pour partie)	48 a 50 ca	46,71 €
M. Stéphane BARREAU	Les poirées à Saligny le Vif	A 104 et A 103	85 a 50 ca et 13a 80 ca	108.93 €
M. Jean-Paul VALDEJO	Les Grands champs à Saligny le Vif	A 25	79 a 62 ca	80,37 €
M. François GINDRE	Bouloise du Crotet Laverdines	B 47	1ha 51 a 93 ca	123.44 €

Le prix du fermage sera calculé sur la base du dernier fermage facturé et actualisé chaque année en se basant sur la valeur locative définie par arrêté préfectoral
 Adopté à l'unanimité.

Suppression du compteur d'eau au terrain des Citoyens Français Itinérants (ex gens du voyage)

Les gens du voyage ayant quitté le terrain en fin de semaine dernière, M. le maire propose aux membres de supprimer le compteur d'eau sur la parcelle afin d'empêcher toute nouvelle installation. Des grosses pierres y seront installées et des arbres replantés.
 Adopté à l'unanimité.

Chèques cadeau de fin d'année

Comme l'an dernier, des chèques cadeaux multi enseignes seront offerts à chaque employé communal pour les fêtes de fin d'année. (Valeur faciale de 75 €)

Décision modificative :

Afin de pouvoir passer les écritures d'intérêt courus non échu du budget Local Commercial, il convient de procéder au virement de crédit de 1 €

Divers :

* Berry Numérique : Le montage financier sera calé en fin d'année 2020, 80 % du territoire est déjà couvert par la fibre, les 20 % restant le seront au plus tard en 2025.

* commission environnement :

- Mme Lacroix expose que les conteneurs à tri sélectifs qui sont actuellement installés à côté du centre médico social seront déplacés prochainement sur le parking du supermarché Bi1. Le gérant est d'accord mais doit demander conformation au siège de Bi1.

* commission « cadre de vie » :

Route de Gron : la DDT doit remettre son rapport fin novembre

Fleurissement : les fleurs automnales sont plantées

M. le Maire profite pour rappeler aux membres du conseil le rôle de chacun par rapport aux employés communaux. Pas d'interaction dans leur travail et vice versa.

Concours des maisons décorées Halloween : le jury passera le 31 octobre pour décerner les 3 meilleures décorations. Le résultat sera connu le soir même. Il est demandé aux membres de signaler les maisons susceptibles de faire partie du concours.

Décoration de Noël : cette année le rouge et argent sont retenus. Les Illuminées se mobilisent pour confectionner les décorations qui seront installées début décembre.

* commission « communication » : Frédéric Esbert a préparé un dépliant listant toutes les associations de Baugy Les idées pour le prochain « Baugy.com » sont les bienvenues.

Florence Lavot-Petit : 100 % des dossiers pour les aides Covid ont été acceptés par la CDC La Septaine (8 dossiers à Baugy). Il y a eu un point presse à la mairie

* Des consignes de la Préfecture sont arrivées aujourd'hui concernant les mesures à prendre pour l'encadrement des salles. Mme Lacroix a effectué un tableau qui sera à disposition et diffusé sur le site de la mairie.

* Marché de Noël : Une rencontre a eu lieu la semaine dernière entre Mme Bonjean (Directrice de cabinet de la Préfecture), la gendarmerie, M. le Maire et Mme Lacroix, 1^{ère} adjointe afin évoquer les contraintes Covid pour l'organisation du marché de Noël.

Suite à l'exposé de Mme Sylviane Padeloup conseillère municipale et présidente du Comité des Fêtes qui expose la position du CDF quant aux contraintes d'organisation et risque de circulation du virus, elle propose de ne pas organiser de marché de Noël en 2020 pour mieux rebondir en 2021.

La jauge serait trop difficile à gérer.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité se portent solidaires de cette décision.

Pour garder le lien avec les exposants, il leur sera proposé de venir les vendredis (jours de marché) à compter du 6 novembre. M. le Maire propose de relayer l'information sur le site communal afin de proposer des offres à distance (confection de paniers...)

Mme Cosson remercie pour le versement de la subvention allouée au Secours Catholique